

# PANNEAUX DE MARQUE CGC SHEETROCK<sup>MD</sup> À MAT DE FIBRE DE VERRE MOLD TOUGH<sup>MD</sup> AR ET VHI FIRECODE<sup>MD</sup> X GARANTIE LIMITÉE

## QUELS SONT LES FRAIS ADMISSIBLES?

La Société CGC Inc. (CGC) garantit que les panneaux de marque CGC Sheetrock<sup>MD</sup> à mat de fibre de verre Mold Tough<sup>MD</sup> AR et les panneaux de marque CGC Sheetrock<sup>MD</sup> à mat de fibre de verre Mold Tough<sup>MD</sup> VHI (« produit ») sont exempts de tout défaut de fabrication et qu'ils sont conformes ou supérieurs à tous les critères de la norme C1658 de l'ASTM. En particulier, les panneaux CGC Sheetrock<sup>MD</sup> en mat de fibre de verre Mold Tough AR et les panneaux CGC Sheetrock<sup>MD</sup> à mat de fibre de verre Mold Tough VHI sont conformes à tous les paramètres de rendement décrits dans les fiches de renseignements sur le produit FWB2750 et FWB2749 de CGC. Les allégations précises contenues dans ces fiches de renseignements sont intégrées à la présente garantie et en font partie.

La présente garantie est également offerte aux distributeurs qui vendent nos produits, aux entrepreneurs qui posent nos produits et à tous les propriétaires de l'immeuble pendant la période de garantie.

En outre, CGC garantit à l'entrepreneur qui pose les produits que ceux-ci ne se décolleront pas et ne se détérioreront pas durant une période allant jusqu'à douze mois après leur installation, sauf s'ils sont exposés à des ouragans, à des tempêtes tropicales, à des tornades, à des vents violents, à des tempêtes de grêle, à des séismes, à des tempêtes de sable, à l'immersion dans l'eau ou à l'écoulement d'eau.

## DURÉE DE LA GARANTIE

La garantie contre tout défaut de fabrication a une durée de trois ans à partir de la date d'installation des produits sur le bâtiment. La garantie propre à l'entrepreneur en ce qui concerne la pose des produits a une durée de douze mois à compter de la date d'installation des produits.

## CE QUI N'EST PAS COUVERT

CGC n'est pas responsable de toute perte résultant de ce qui suit :

- L'entreposage, le design et l'installation non conformes aux recommandations et aux directives publiées de CGC (consulter les fiches de renseignements FWB2750 et FWB2749 de CGC).
- Les mouvements de la structure ou les défauts de fabrication ou d'installation des matériaux d'autres fabricants.
- Les défauts causés par la pénétration d'humidité, y compris les infestations par les insectes, les champignons, les bactéries et les moisissures.
- L'incapacité du propriétaire à assurer un entretien raisonnable de l'immeuble.

## RESPONSABILITÉ DE CGC

CGC, à son gré, remplacera les marchandises ou remboursera le prix d'achat, et, si les produits sont installés, paiera des frais de main-d'œuvre raisonnables pour réparer les dommages causés par un défaut des produits, à concurrence d'un montant égal au double du prix d'achat initial avant installation des panneaux non conformes.

## RECOURS ÉVENTUEL

---

Dès que possible, mais au plus tard dans les 30 jours de la découverte d'un défaut possible du produit, aviser CGC par écrit en fournissant une brève description du problème. Des photographies et une bande vidéo de la surface endommagée peuvent également être très utiles. Joindre aussi le reçu de vente, la facture ou toute preuve de la date d'installation. Envoyer tous ces documents à CGC Inc., 350 Burnhamthorpe Rd. W., 5th Floor Mississauga, ON L5B 3J1. Pour obtenir des exemplaires additionnels de la documentation pertinente, visiter le site [cgcinc.com](http://cgcinc.com) ou communiquer avec nous par écrit à l'adresse indiquée à la page suivante.

---

## AVIS D'EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ LIÉE AUX AUTRES GARANTIES; LIMITE DES DOMMAGES; RECOUVRABLES; EFFETS DE LA LOI PROVINCIALE

CGC n'assume aucune responsabilité en ce qui a trait à la qualité des produits, sauf selon les dispositions de la présente garantie. Autrement dit, CGC rejette toute garantie expresse ou implicite de qualité marchande.

CGC n'assume aucune responsabilité quant au caractère adéquat des produits pour une utilisation quelconque, sauf selon les dispositions de la présente garantie. Autrement dit, CGC rejette toute garantie expresse ou implicite de la convenance du produit à un usage particulier.

CGC ne sera pas non plus responsable, en vertu de la présente garantie, de tout dommage fortuit, spécial, indirect ou consécutif résultant de tout défaut des produits fournis.

Cette garantie sera la mesure exclusive de réparation pour toutes les personnes ayant droit à la présente garantie. Aucune autre mesure de réparation ne sera applicable.

Certaines provinces et certains territoires limitent ou n'autorisent pas le rejet de certaines mesures de réparation ou l'exclusion de dommages accidentels ou indirects; par conséquent, les exclusions ou limites de certains dommages ou mesures de réparation dans cette section peuvent ne pas s'appliquer à votre province ou territoire.

---

### MARQUES DE COMMERCE

© 2015 CGC UNE SOCIÉTÉ DE USG ou ses sociétés affiliées. Tous droits réservés. Les marques de commerce CGC, FIRECODE, MOLD TOUGH, SHEETROCK, C'EST VOTRE MONDE. BÂTISSEZ-LE., le logo CGC, les éléments de design et les couleurs ainsi que les marques connexes sont la propriété de la société USG Corporation ou de ses sociétés affiliées.

800 387-2690  
[cgcinc.com](http://cgcinc.com)

Fabriqué par :  
CGC Inc.  
350 Burnhamthorpe Rd W, 5th Floor  
Mississauga, ON L5B 3J1

FWB2752/rév. 7-15  
© 2015, CGC Inc.  
Tous droits réservés.  
Imprimé au Canada.

**CGC**   
C'EST VOTRE MONDE. BÂTISSEZ-LE.™